

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1809

présenté par

Mme Dubos, Mme Melchior, Mme Petel, M. Le Gac et Mme Hammerer

ARTICLE 13

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.